



Séance du lundi 14 juin 2021

Date de la convocation: 08/06/2021

Date d'affichage de la convocation : 08/06/2021

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze juin 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 10

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 10

Pour:
10

Représentés:

Secrétaire de séance:
CASSAGNE
Jean-Mathieu

Excusés: Eric CERETTO

Absents:

Objet: TARIFS LOCATIONS BUREAUX - DE_2021_010

Vu la création d'un espace de télétravail à l'étage de la mairie,

Vu la délibération DE-2019-017 du 15 mai 2019,

Le maire explique à l'assemblée que les tarifs de location des bureaux très inférieurs à ceux pratiqués ont été fixés mensuellement en distinguant la période « ETE » du 1^{er} mai au 30 septembre et « HIVER » du 1^{er} octobre au 30 avril, résultant des charges de chauffage des locaux.

Ce tarif « HIVER » a été estimé approximativement, sans pouvoir se fonder sur des factures.

A présent, monsieur le maire indique que la consommation d'électricité réelle pour la période hivernale 2020/2021 est élevée et les charges de chauffage ont été sous estimées.

Afin de revenir à un équilibre il serait approprié de rehausser les charges.

Il demande d'appliquer une augmentation de 10€ par poste de travail et par mois.

Le tarif de location « Eté » restant inchangé, cette délibération prendra effet au 1^{er} octobre 2021.

Autorise Monsieur le maire à signer les conventions et avenants d'occupation temporaire

Ouïe l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal

FIXE les tarifs comme suivant :

DESIGNATION	Tarif location Eté du 1 ^{er} mai au 30 septembre.	Tarif location Hiver du 1 ^{er} octobre au 30 avril.
Postes de travail partagé en open-space	30.00 €	70,00€
Poste de travail individuel en open-space	50.00 €	90,00€

Préfecture du Gers
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/06/2021
032-213203326-20210614-DE_2021_010-DE

Ces Tarifs sont les loyers toutes charges comprises en euros TTC.

Les services inclus dans le prix de la location sont :

- Accès internet par prises réseau « RJ45 » et point accès wifi
- Un espace détente équipé de 2 fauteuils, 2 bouts de canapé et 2 tabourets
- Un espace coin repas équipé d'une table avec 4 chaises, réfrigérateur, machine à café/thé, et d'un four micro-ondes
- Sanitaires
- Parking – équipements extérieurs (terrasses - tables de pique-nique)

Les occupants signent une convention d'occupation temporaire de 24 mois renouvelable et résiliable par les deux parties sur simple préavis d'un mois.

Un passe partiel (porte entrée mairie / bureau) sera remis au locataire. En cas de perte, la reproduction de la clé sera à la charge du locataire.

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_2019_017

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et publication le 15/06/2021

RF Préfecture du Gers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/06/2021 032-213203326-20210614-DE_2021_010-DE